

# SYSTÈME INFORMATIQUE DE L'ACTION SOCIALE : RENDEZ-VOUS LE 17 MARS

Suite aux nombreuses réactions d'assistants sociaux à la mise en place du logiciel SIAS, la fédération **CFDT DÉFENSE** a interpellé le Secrétaire Général pour l'Administration, M. Bodin, le 12 février pour lui demander à ce que toutes les garanties de confidentialité de ce nouveau système soient apportées aux interlocuteurs syndicaux, à l'ensemble des travailleurs sociaux et ressortissants de l'action sociale.

En effet, le nouveau logiciel qui impose l'importation de données personnelles dans le traitement de dossiers sociaux est inacceptable en l'état.

Les ressortissants bénéficiant d'un entretien à un instant donné, sous couvert d'un traitement anonyme et confidentiel, se verraient enregistrés ad vitam aeternam dans une banque de données informatique.

Ceci pose plusieurs problèmes : le dossier social perd son anonymat, le « droit à l'oubli » disparaît et la gestion des accès aux informations personnelles n'en garantit pas le secret.

Or, les assistants de service social sont tenus par les obligations de l'article 226-13 du code pénal et par l'article L411-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles sur le secret professionnel.

Par ailleurs, si les assistants de service social ne saisissent pas le SIAS, leur activité réelle ne sera pas enregistrée et cela conduira à une sous évaluation de leur volume de travail. C'est un risque majeur contre les effectifs d'assistants sociaux, alors que leur charge de travail ne fait que s'amplifier.

Enfin, aucun argument convaincant n'a pu être apporté aux assistants de service social qui ont posé la question sur la nécessité de porter ces données personnelles, lors de leur formation.

Aussi, le SGA ayant saisi la problématique, a ordonné le report de la mise en oeuvre du SIAS et la sous-direction de l'action sociale organise une rencontre avec les représentants du personnel, le 17 mars prochain.

Le feuilleton est donc sans doute destiné à se poursuivre et nous ne manquerons pas de vous informer des suites données. N'hésitez pas à faire part de vos remarques auprès de nos militants **CFDT**.

Paris, le 06 mars 2014

**Avec vous, la CFDT s'engage aujourd'hui,  
pour la Défense de demain**

## **SIAS : une affaire dans l'affaire**

Une représentante de la FSU adresse régulièrement des informations aux personnels de services sociaux du ministère de la Défense, par l'Intradef.

Ce syndicat n'est pas représentatif au Mindef et se trouve donc en infraction ; cet état de fait a été aggravé par le fait que le SNUAS/FSU dans son dernier envoi vous ment et attaque les organisations syndicales représentatives sur la problématique du SIAS.

Il est mensonger d'affirmer que c'est un courrier du SNUAS-FP à la CNIL, extérieure au Ministère de la Défense, qui a amené le Mindef à reporter la date d'application du SIAS : c'est le SGA Bodin qui l'a ordonné suite à l'audience du 12 Février avec la **CFDT**.

Il est mensonger d'affirmer que la FSU est légitime au Mindef. Ce sont vos suffrages qui donnent ou non légitimité à une organisation syndicale, or la FSU n'a jamais déposé de listes notamment lors des élections de 2011 au Mindef.

Il est irresponsable de faire croire que les travailleurs sociaux qui rejoindraient le SNUAS pourraient être défendus. C'est réglementairement impossible pour un syndicat qui existe quasi exclusivement à l'Education Nationale.

La **CFDT** forte de votre confiance, saura défendre vos préoccupations comme elle le fait depuis toujours au Ministère de la Défense.